

# Les formations fédérales



Procédures d'équivalences

-

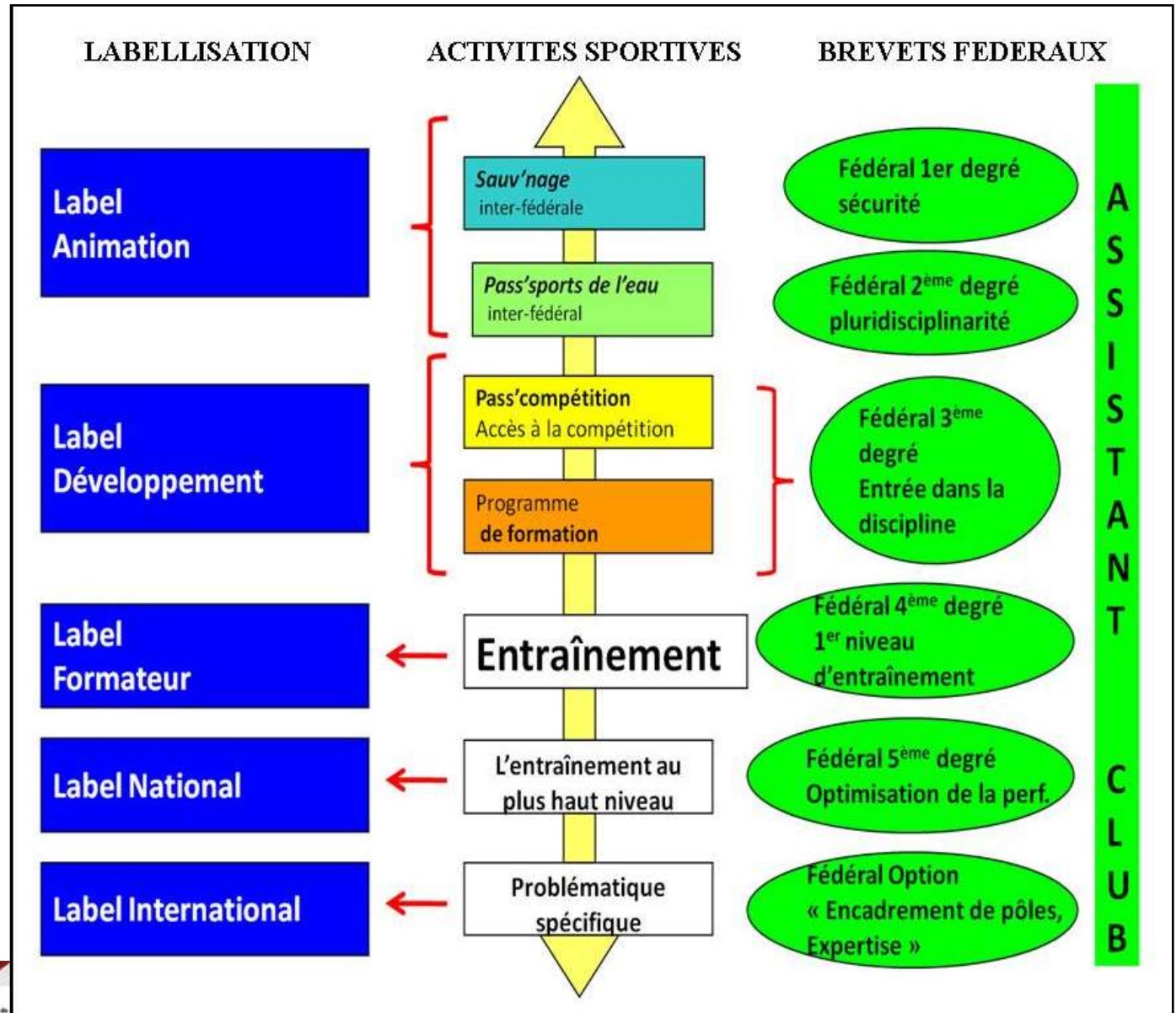
Brevets fédéraux et diplômes d'Etat

[midipyrenees.ffnatation.fr](http://midipyrenees.ffnatation.fr)

# Les brevets fédéraux



Les nouveaux brevets fédéraux s'inscrivent dans la mise en place d'outils structurants au service des clubs et de la Fédération Française de Natation





# Les brevets fédéraux

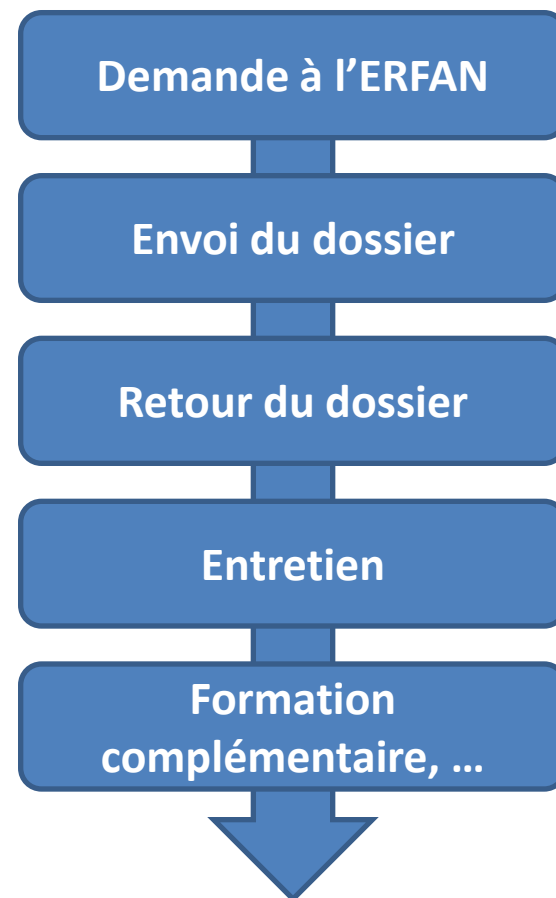
## Les brevets fédéraux : une évolution, des équivalences.

La mise en place des nouveaux brevets fédéraux s'accompagne de procédures d'équivalence, de dispense et de VAE.

**Pour toute demande d'équivalence ou de dispense, vous devez remplir et retourner un dossier de demande à l'ERFAN.**

Les dossiers doivent être retirés auprès de l'ERFAN afin d'orienter les différents candidats.

### Démarche à suivre :





# Évolution de l'architecture

Architecture  
1979- 1985 -2007

B.E.E.S. 2ème  
degré

Entraîneur  
expert  
Formation

Sous Conditions  
d'expériences  
d'entraînement au  
niveau du diplôme

B.E.E.S.A.N.

Apprentissages  
Entraînement au  
niveau régional  
Sauvetage

B.N.S.S.A  
Ministère Intérieur

Sauvetage  
sécurité

Architecture  
2007 et 2010

D.E.S. JEPS

D.E. JEPS

B.P. JEPS

S.S.A. à 3 niveaux  
Ministère Intérieur

Nomenclature  
CEREQ

Entraîneur  
expert  
Directeur tech.

Apprentissage  
Entraînement au  
niveau national de  
Catégorie d'âge  
au moins

Enseignement  
Animation  
Sauvetage

Sauvetage  
sécurité

N - II

N - III

N - IV

Infra IV

# Obtention du D.E pour les BEESAN (1/2)

Les voies  
d'Obtention  
du D.E JEPS  
de la  
« Natation »

BEESAN

800 h d'entraînement  
sur trois ans au cours  
des 5 dernières  
années  
précédant l'arrêté

un « nageur (se)»  
ou une équipe  
qualifiée pendant  
2 ans dans une  
épreuve nationale  
(voir diapositive 11)

VAE

D. E.  
JEPS

BEESAN

Positionnement

(allègement possible  
totale ou partielle de  
formation )

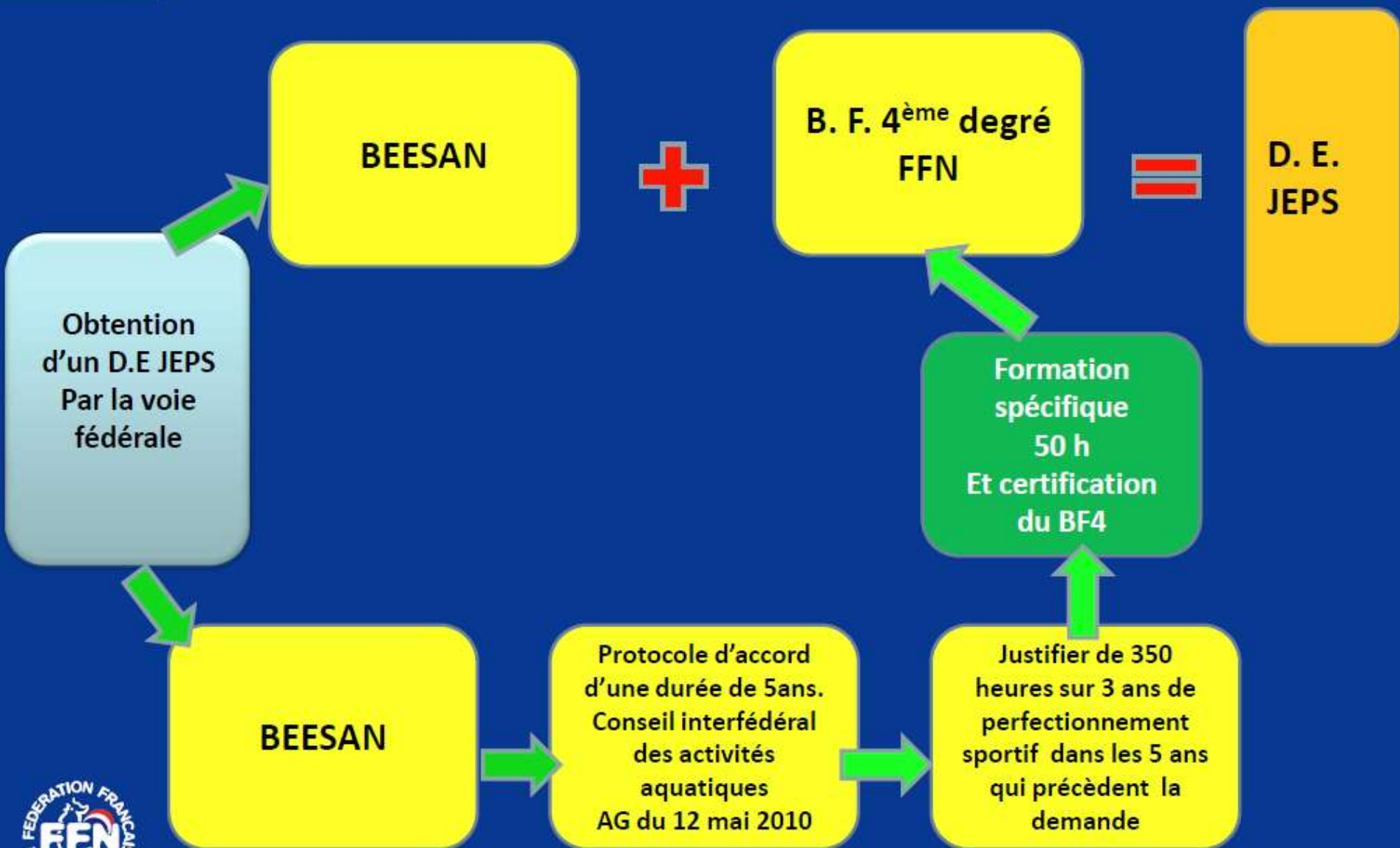
Après avoir satisfait aux  
exigences préalables.

Suivre la Formation de  
l'UC3 .

Dispensé des  
UC1, UC2, UC4



# Équivalences du D.E. par la voie fédérale du CIAA (2/2)



# Expérience d'entraînement significatif

## Natation course, avoir entraîné un ou une nageur(es) :

- de niveau national de catégorie d'âges
- ou de niveau national 2 et supérieur
- classé dans les 160 premiers du classement national du Natathlon



## Natation synchronisée, avoir entraîné une nageuse :

- finaliste aux championnats de France national
- ou de niveau championnat de France élite
- ou de niveau championnat de France national 2

## Water-polo féminin, avoir entraîné une équipe :

- national 2 ou supérieur
- ou critérium national junior

## Water-polo masculin, avoir entraîné une équipe :

- au phase finale de national 3
- ou national 2 et supérieur
- ou critérium national 16/17 ans

## Plongeon, avoir entraîné un plongeur :

- de niveau des championnats de France des jeunes
- ou de niveau des championnats de France d'été
- ou de niveau coupe de France

## Natation en eau libre avoir entraîné un nageur :

- classé dans les 15 premiers d'un championnat de France toutes catégories (hors 5 km indoor)
- Ou classé dans les 5 premiers d'un championnat de France de catégories d'âges (hors 5 km indoor)